



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Lachute. le 14 mai 2012

Prévention contre le vol de véhicules et dans les véhicules.

À l'approche de la période estivale, la Sûreté du Québec (MRC d'Argenteuil) vous rappelle de porter une attention particulière concernant les vols de véhicules et dans les véhicules. Plusieurs conseils de prévention sont facilement applicables dont ceux-ci :

- ✓ **Assurez-vous de toujours verrouiller les portières et de remonter soigneusement les vitres de votre véhicule.**
- ✓ **Ne laissez pas d'objets de valeur (*système de navigation GPS, porte-monnaie, monnaie, ordinateur portable, iPod, téléphone cellulaire, etc.*) à la vue de tous à l'intérieur de votre véhicule.**
- ✓ **Ne laissez pas de pièces d'identité ni de cartes de crédit dans votre véhicule.**
- ✓ **Ne laissez jamais votre véhicule en marche et sans surveillance.**
- ✓ **Ne laissez jamais vos clés dans votre véhicule.**
- ✓ **Garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et fréquenté par les piétons (si possible).**
- ✓ **Assurez-vous d'avoir un bon éclairage dans votre stationnement.**

Une attention particulière sera portée par les patrouilleurs dans les semaines à venir et procéderons à des vérifications aléatoires au niveau des portières de véhicule dans les stationnements ainsi que dans les rue de la ville de Lachute.

Le code de sécurité routière (CSR) prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clef de contact et verrouillé les portières (référence : art. 381.). Une amende de 30 \$ est applicable à cette infraction sans compter les frais s'y rattachant (22 \$) pour un montant total de 52 \$.

Pour porter plainte de vol à la Sûreté du Québec communiquer avec le 310 4141.

-30-

Marie-Josée Gervais
Agente aux relations communautaires
Poste MRC d'Argenteuil

